

Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

Nationalrat – Conseil national

1990

Herbstsession – 14. Tagung der 43. Amtsdauer
Session d'automne – 14^e session de la 43^e législature

Erste Sitzung – Première séance

Montag, 17. September 1990, Nachmittag
Lundi 17 septembre 1990, après-midi

14.30 h

Vorsitz – Présidence: M. Ruffy

Wahlprüfung und Vereidigung Vérification des pouvoirs et prestation de serment

Le président: J'ai le plaisir d'ouvrir la session d'automne 1990.

M. Beda Humbel, conseiller national, a adressé sa démission pour le 31 août 1990. Je saisis cette occasion pour remercier M. Humbel du travail accompli en tant que conseiller national depuis 1979. Je lui adresse mes vœux les meilleurs pour son avenir personnel.

Lanz, Berichterstatter: Das Büro hat die Wahl von Herrn Peter Bircher von und in Wölflinswil geprüft. Herr Bircher ersetzt – wie das der Herr Präsident schon gesagt hat – unseren Kollegen Beda Humbel.

Herr Bircher ist auf der Liste der Christlichdemokratischen Volkspartei erster Ersatzmann. Der Regierungsrat des Kantons Aargau hat ihn mit Beschluss vom 16. August 1990 als gewählt erklärt. Dieser Beschluss ist im Amtsblatt des Kantons Aargau vom 18. August 1990 veröffentlicht worden.

Das Büro hat festgestellt, dass bei Herrn Peter Bircher keine Unvereinbarkeit mit dem Nationalratsmandat besteht. Es beantragt Ihnen einstimmig, die Wahl von Herrn Bircher zu validieren.

*Herr Peter Bircher wird vereidigt
M. Peter Bircher prête serment*

Le président: Au nom du Parlement, je vous souhaite la bienvenue parmi nous ainsi qu'un travail fructueux au sein de cette assemblée. *(Applaudissements)*

Mitteilung des Präsidenten Communication du président

Le président: Vous avez reçu le programme de la session avec une notice du Bureau qui présente les principales modifications du règlement du Conseil national. Dans le cadre de la préparation de la session, quelques questions particulières en

relation avec l'initiative parlementaire sont apparues. Vous recevrez une feuille complémentaire à ce sujet qui apporte les précisions souhaitables. Je vous rends attentifs au fait qu'en principe, le conseil peut toujours, en cas de nécessité, siéger jusqu'à épuisement de son ordre du jour. Le jeudi, les séances dureront jusqu'à 13 heures et le dernier vendredi jusqu'à 11 heures. Ce qui me paraît important en rapport avec le nouveau règlement, c'est que nous ne perdions pas de vue le but et le sens des modifications apportées. Les débats parlementaires doivent être plus concentrés et plus efficaces. Le conseil doit consacrer aux objets un temps en rapport avec leur importance et les répartir dans les diverses catégories prévues. Tous les objets doivent pouvoir être liquidés. Ne combattez pas le nouveau règlement même s'il limite votre marge de manœuvre à l'occasion, mais aidez à son application rationnelle. Il est naturel qu'au départ il y ait encore des incertitudes. Il s'agira de faire quelques premières expériences avec ce nouveau système. En qualité de président, j'appliquerai de manière souple les innovations et, là où une interprétation est nécessaire, de manière généreuse.

Strahlenschutzgesetz Loi sur la radioprotection

Ordnungsantrag Bär

Das Geschäft 88.011 Strahlenschutzgesetz ist in der ersten Woche der Herbstsession zu traktandieren.

Motion d'ordre Bär

Traiter l'objet 88.011 Loi sur la radioprotection au cours de la première semaine de la session d'automne.

Frau Bär: Sie erinnern sich: Das Strahlenschutzgesetz war schon letzte Session traktandiert und musste dann aus Zeitgründen verschoben werden. Was Sie vielleicht nicht wissen, aber unbedingt wissen sollten, ist, dass noch während der letzten Session die Fraktionspräsidentenkonferenz beschlossen hat, dass das Strahlenschutzgesetz in der ersten Woche der Herbstsession zu behandeln sei.

Die Fraktionspräsidentenkonferenz hat ohne Gegenstimme so beschlossen; dies ist auch so protokolliert. Nun kam das provisorische Programm, und die zuständigen Leute der Verwaltung haben das Strahlenschutzgesetz für die zweite Woche traktandiert. Auf unsere Intervention in der Präsidentenkonferenz war nun plötzlich die Mehrheit der Konferenz der Auffassung, es sei doch besser, dieses Traktandum in der zweiten Woche zu belassen, und zwar mit folgender klarer Begründung: Sie möchten nicht, dass vor der Abstimmung vom nächsten Wochenende über die beiden Atominitiativen hier im Rat noch eine Debatte zum Strahlenschutz geführt würde.

Da muss ich doch fragen: Was für Tatsachen, was für Feststellungen sind in diesem Strahlenschutzgesetz enthalten, vor denen man Angst haben müsste, wenn sie noch vorher bekannt würden? Was ist in diesem Gesetz enthalten, das das Schweizervolk vor der Abstimmung nicht wissen soll? Wir sind der Meinung: Auch das, was das Strahlenschutzgesetz betrifft, soll vor der Abstimmung in der Öffentlichkeit diskutiert werden.

Ich bitte Sie deshalb, den Beschluss der Präsidentenkonferenz der letzten Session so zu belassen und meinem Ordnungsantrag zuzustimmen.

Fischer-Hägglingsen, Berichterstatter: Sie haben mitbekommen, dass die Fraktionspräsidentenkonferenz das provisorische Programm für die Junisession, das vom Generalsekretariat unterbreitet wurde, abgeändert hat. Sie hat damals die militärischen Bauten und die Initiative «Weg vom Tierversuch» auf die Traktandenliste gesetzt bzw. stehengelassen. Sie hat damals – wie Frau Bär das ausgeführt hat – das Strahlenschutzgesetz auf die Septembersession verschoben, und sie hat ausdrücklich die Formulierung gewählt: «in der ersten Sessionswoche», und zwar aus der Ueberlegung heraus, dass dieses Geschäft sicher während der Septembersession zu behandeln ist.

Dieses Geschäft ist auf der Traktandenliste für die Septembersession aufgeführt, aber aus organisatorischen Gründen musste es für die zweite Woche vorgesehen werden. Sie sehen, dass heute auf der Traktandenliste das Aktienrecht traktandiert ist. Aufgrund der Anträge können Sie sich vorstellen, dass die Behandlung dieses Geschäftes heute nicht beendet werden kann, sondern morgen fortgesetzt werden muss. Am Mittwoch könnten wir – wenn wir wollten – das Strahlenschutzgesetz nicht behandeln, oder wir könnten nur beginnen, weil Herr Bundesrat Cotti – der zuständige Departementsvorsteher – am Mittwoch und Donnerstag an einer Ministerkonferenz im Ausland weilt.

Ich glaube, der Sinn und Zweck unseres Beschlusses im Juni war es, dieses Geschäft unbedingt in der Septembersession zu behandeln. Das ist auch der Fall. In der zweiten Woche haben wir für dieses Geschäft sehr viel Zeit eingeräumt.

Nun zum Argument wegen der Volksabstimmung: Ich glaube, dieses Strahlenschutzgesetz muss erlassen werden, ob nun der Ausstieg oder das Moratorium oder die Option beschlossen wird. Der Inhalt dieses Gesetzes ist ebenfalls schon lange bekannt, seit wir die Botschaft erhalten haben. Während der laufenden Abstimmungskampagne wurde auch alles gesagt, was in bezug auf diese beiden Ausstiegsinitiativen zu sagen ist, sowohl von den Befürwortern als auch von den Gegnern.

Zum Schluss noch etwas: In der Präsidentenkonferenz wurde von einem Präsidenten einer Nichtbundesratspartei ausgeführt, dass es Aufgabe der Präsidentenkonferenz sei, dafür zu sorgen, dass der Ratsbetrieb möglichst speditiv gestaltet werden könne. Es sei ganz klar, wenn dieses Geschäft in der ersten Woche behandelt werde, benötige die Beratung mehr Zeit als in der zweiten Woche; das sei für ihn Grund genug, für die zweite Woche zu stimmen.

Ich glaube, das sollte auch für uns Grund genug sein, und ich bitte Sie, den Antrag Bär abzulehnen.

M. Darbellay, rapporteur: Au nom de la majorité de la Conférence des présidents de groupe, je vous propose de refuser la motion Bär qui nous semble être par trop formaliste. Les présidents de groupe avaient effectivement décidé, lorsque nous avons dû renvoyer cet objet de la session de juin, de le traiter la première semaine de cette session. Vous comprenez bien que cette décision signifie que nous voulions à tout prix que cet objet soit traité durant la présente session et qu'il n'y ait pas risque de renvoi s'il était programmé en deuxième ou en troisième semaine.

Considérant l'organisation prévue et les difficultés qu'il y a à modifier les pièces du puzzle au moment où l'on établit les programmes, la Conférence des présidents de groupe a décidé de maintenir le traitement de cet objet lors de la deuxième semaine et d'y consacrer un temps suffisant.

Mme Bär demande ce que l'on a à cacher au peuple suisse pour ne pas vouloir traiter sa motion avant la votation du 23 septembre. Il n'est pas question de cacher quoi que ce soit au peuple suisse. Il a eu l'occasion de savoir ce qui était contenu dans la loi sur la radioprotection. Nous souhaitons en revanche, au moment où nous mettons en place le nouveau règlement, travailler le plus rationnellement possible, c'est-à-dire ne pas allonger outre mesure les débats. Or, nous sommes persuadés que traiter cet objet sur la radioprotection durant cette semaine entraînerait un certain nombre de vocations qui ne seront peut-être plus présentes la semaine prochaine. Nous avons aujourd'hui une raison supplémentaire de ne pas suivre la proposition de Mme Bär. Vu la présentation du programme, les groupes n'ont pas traité de ces objets les 6 et 7 septembre et ne pourront en fait les traiter que mardi prochain. Par conséquent, nous n'avons plus beaucoup de temps cette semaine, nous devrions mettre l'objet à l'ordre du jour de mercredi, et ce même jour M. Cotti doit nous quitter à 14 heures déjà. Nous n'aurions donc que la matinée à disposition, ce qui ne permettrait pas de traiter entièrement le problème. Il faudrait donc y revenir en début de semaine prochaine.

Pour toutes ces raisons, la Conférence des présidents de groupe vous invite instamment à repousser la motion d'ordre de Mme Bär.

M. Rebeaud: L'intervention de M. Darbellay, ainsi que ses explications, me poussent à adresser une requête instante à la Conférence des présidents de groupe et à quiconque a la responsabilité des travaux de notre Parlement et de leur régularité. Nous devons respecter un minimum de forme sans sombrer dans un formalisme étroit, Monsieur Darbellay. Il est dangereux, à mon avis, de dire que lorsque la Conférence des présidents de groupe annonce que tel objet sera traité la première semaine de la session suivante, vous preniez la liberté de sous-entendre et d'expliquer que cela sous-entendait que c'était en réalité pour assurer un débat pendant la session suivante. Cela me rappelle étrangement le comportement de ceux qui font sonner leur réveil à six heures pour être sûrs d'être réveillés à sept heures et qui, sachant qu'ils ont pris de l'avance, oublient de se réveiller.

Monsieur le président, Monsieur le vice-président, Monsieur le porte-parole de langue française de la Conférence des présidents de groupe, si vous prenez une fois la décision ferme de traiter un objet durant la prochaine session, est-ce que cela voudra dire qu'on espère le traiter dans l'année?

Je serais heureux d'avoir une réponse à cette question et en attendant je vous suggère de ne pas suivre la majorité de la Conférence des présidents de groupe qui a pris un engagement formel et je vous demande de respecter les formes de cet engagement.

Abstimmung – Vote

Für den Ordnungsantrag Bär
Dagegen

52 Stimmen
105 Stimmen

Begrüssung – Bienvenue

Le président: Je salue à la tribune des diplomates Monsieur Jerzy Regulski de Pologne. M. le Ministre est venu nous rendre visite pour étudier les problèmes locaux en Suisse. Il s'entretiendra avec des responsables de l'Union des villes suisses, de l'Association des communes suisses et le groupe des parlementaires qui s'occupera des affaires communales. Je souhaite à Monsieur le Ministre un bon séjour en Suisse et des discussions fructueuses. (*Applaudissements*)

Wahlprüfung und Vereidigung

Vérification des pouvoirs et prestation de serment

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	01
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.09.1990 - 14:30
Date	
Data	
Seite	1349-1350
Page	
Pagina	
Ref. No	20 018 954

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.